

PROCES-VERBAL et COMPTE RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 26 NOVEMBRE 2024

Présents : Mrs et Mmes Gaëlle BRUN, Frédéric DE AZEVEDO, , Jean-Philippe DODE, Audrey FALBO épouse PASCAL, Virginie NUGUES épouse BELLE, Laurent PASCAL, Gérard POIRAUD, Michel ROMÉY, Brigitte VUILLOD
Excusés : Gérard GUILLET

ORDRE DU JOUR

1/ Approbation du PV du conseil municipal du 15 octobre 2024 et désignation du secrétaire de séance

Le procès-verbal du conseil municipal du 15 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité.
Brigitte VUILLOD est désignée secrétaire de séance.

2/ Présentation par le CAUE de leur accompagnement sur le projet de réhabilitation de la place de l'ancienne mairie

Gérard POIRAUD et Brigitte VUILLOD, Adjoints au Maire, font part au conseil municipal du projet de réhabilitation de la place de l'ancienne mairie, le projet porte sur le devenir des constructions actuelles, l'aménagement de places de parking et d'un jardin botanique.

Sur les conseils de l'architecte conseil du CAUE, la commune a adhéré à cet organisme, ce qui lui permet de bénéficier, jusqu'à la fin de l'année 2025, de l'assistance de l'équipe permanente du CAUE pour une durée de 5 jours de conseil gratuits.

Madame RESSEGUIER, chargée de mission auprès du CAUE, a présenté l'accompagnement proposé qui fera l'objet d'une convention, et elle fera un retour et une proposition d'aménagement.

3/ Travaux de sécurisation du parvis de l'église

Le parvis de l'église, qui est constitué d'une chape ciment coulée sur une ancienne voûte qui s'affaisse, a dû être étayée.

Sur les conseils de l'architecte conseil du CAUE, il est envisagé de remplacer cette dalle béton par une dalle surfacée en béton désactivé ocre identique à celui du trottoir d'accès et du tour de l'église. Les marches resteraient en béton gris.

Le garde-corps métallique sera remplacé (remplacement complet ou modification de l'existant) par un à trois lisses horizontales comme celui existant le long de la rue pour harmoniser l'ensemble.

Ces travaux d'aménagement urbain en site protégé nécessitent le dépôt d'un permis d'aménager, sans recours obligatoire à un architecte. L'architecte conseil du CAUE propose à la commune son assistance pour le montage du dossier.

Au vu de l'urgence des travaux, la question de la prise d'un arrêté de péril a été étudiée, mais cela n'aurait aucune incidence sur le délai d'instruction de la demande d'urbanisme.

Le devis établi par l'entreprise Giraud-Marchand s'élève à 6 065 €.

Sur présentation du Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'autoriser les travaux de sécurisation du parvis de l'église pour un montant total HT de 6 065.00 € HT.
- D'autoriser le Maire à engager toute démarche et à signer tout acte en ce sens.
- D'autoriser le Maire à effectuer une demande de subvention auprès du conseil départemental de l'Isère, ainsi qu'auprès de la préfecture de l'Isère pour financer une partie de ces travaux, selon le plan de financement suivant :

Organisme	Subvention - %	Subvention – Montant en €
Préfecture - DSIL	25 %	1 517.00 €
Conseil Départemental	50 %	3 032.00 €
Autofinancement	25 %	1 516.00 €
TOTAL	100 %	6 065.00 €

- D'inscrire cette dépense au budget de l'exercice 2025.

4/ Présentation du diagnostic effectué par TE 38 sur l'éclairage public

TE38 est a réalisé un diagnostic de l'éclairage public pour proposer le remplacement des lampes au sodium par des leds.

Sur les 47 luminaires de la commune, 8 sont déjà à leds.

50 % des travaux sont pris en charge par TE38, sur un coût d'investissement de 30 447 €, 15 224 seraient supporté par la commune. A ce coût, il convient d'ajouter 1 218 € de frais de gestion (50% de 2 435 €).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Prend acte** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, prévoyant un coût d'investissement prévisionnel TTC de 38 971 €
- **Attribue** un fonds de concours qui sera établi par TE38 à partir du décompte final de l'opération, correspondant à la participation communale aux investissements de TE38 d'un montant prévisionnel total de 15 224 €
- **Prend acte** de sa contribution budgétaire définitive aux frais de gestion de TE38 d'un montant définitif de 1 218 €
- **Engage** au budget de la collectivité sa contribution budgétaire aux frais de gestion au compte 65568 – M57, ainsi que son fonds de concours aux investissements au compte 2041582 – M57.

5/ Compte-rendu du dernier conseil d'école

Le conseil d'école a eu lieu le 12 novembre.

Effectifs :

Auberives	2024/25	2025/26		2024/25	2025/26	St André	2024/25	2025/26
Petite section	1	0	CP	5	5	CE2	13	A Auberives
PS	4	11	CE1	9	5	CM1	7	13
MS	8	4	CE2	St André	9	CM2	7	7
GS	5	8						
Total	17	23		14	19		27	20

La question se pose de savoir si les places seront suffisantes à la cantine d'Auberives pour l'année 2025/26

Transports Scolaires :

- Les enseignants de St André doivent faire noter les devoirs en fin de matinée afin que le car n'attende pas
- Questionnement des parents sur l'utilité d'avoir un grand Car avec peu d'enfants dedans.

Cantine : Trop de pommes rissolées, refaire le point avec la cuisine centrale.

Repas de Noël : il se fera à l'avenir toujours à Auberives en royans suivant demande de la directrice, pour éviter de la fatigue supplémentaire aux plus petits qui restent alors sur place.

Garderie : RAPPEL des horaires de fin 18h10, qui ne sont pas toujours respectés par les parents.

Projets des Classes d'Auberives : Travail sur les différents Paysages, Visite à la chèvrerie de Christelle Ezingard, 1 sortie à la neige avec accompagnement du Cycle 2, 1 sortie au Diapason, 1 sortie à Grenoble casemate et musée histoire naturelle.

Cycle 2 : voir si les sorties de ski peuvent être faites, Visite du Sictom pour les déchets, Classe verte à financer sur les dates du 27 et 28 mai 2025 site des Écouges gîte « la trace », uniquement le cycle 2 partirait pour un coût estimé à 2 000 €.

Projet de classe St André : Podcast avec France Inter sur l'école des Odyssées, Aire Terrestre Educative (intervention du parc du Vercors), Participation à la « résistance en chemin » (2eme guerre mondiale), Projet Danse en Isère (financement par le CD38) à partir de janvier 2025 4 séances, 1 sortie Vélo, 1 Sortie vélo/aviron.

Fonctionnement à Auberives : Réunion pour refaire le point sur l'ensemble des travaux avec le Maire, WC des maternelles toujours à changer. Les enseignants remercient la commune pour les peintures effectuées.

Fonctionnement à St André : Pas de remarques particulières. Les enseignants étudient les possibilités l'aménagement de la cour.

Dates à retenir : Kermesse à St André le 27 juin,

Prochains conseils d'école : mardi 18 mars à Auberives, et mardi 17 juin à St André.

6/ Présentation du projet de travaux sur le réseau d'adduction d'eau potable et d'assainissement

Une étude est en cours concernant le réseau d'adduction d'eau potable et la possibilité de créer une antenne du réseau d'assainissement collectif dans le bourg. La SMVIC doit présenter un projet courant décembre.

7/ Tarifs de la participation au repas des aînés à compter de l'année 2024

Le Maire expose à l'assemblée que comme chaque année, sont invités au repas des aînés de la commune, à titre gratuit, les personnes résidant Saint-André-en-Royans et âgés de plus de 65 ans.

Sont également conviés les conjoints et habitants dont l'âge se situe entre 60 et 64 ans, moyennant le paiement d'une participation financière.

Il convient de fixer le montant de cette participation, sachant que le prix d'achat d'un repas auprès du traiteur est cette année de 30.00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de fixer la participation des habitants dont l'âge se situe entre 60 et 64 ans à **20.00 €**.

8/ Redevance d'occupation du domaine public d'ENEDIS

Il est nécessaire d'adopter une nouvelle formulation de la délibération concernant la RODP pour pouvoir encaisser le nouveau montant de cette redevance, qui est due par Enedis du fait de son occupation du domaine public appartenant à la commune.

Le décret n°2023-797 du 18 août 2023 a en effet modifié certaines dispositions concernant le calcul des RODP, et le plafond de la RODP provisoire (chantier) passe à **20 %** du plafond de la RODP permanente.

Il est nécessaire de délibérer pour pouvoir bénéficier de ce plafond doublé au titre de la RODP provisoire 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

9/ Présentation des dossiers d'urbanisme en cours

- **Projet sur une parcelle située en zone AUrg, appartenant à Isabelle TRONEL** : Elle va déposer une déclaration préalable de division de la parcelle.
- **Projet Benoît COLLOMB** : isolation extérieure avec pose d'un bardage mélèze : 2 options : soit bardage sur toute la hauteur, soit sur la partie haute uniquement + crépi à la chaux ton pierre sur partie basse. La seconde option est retenue, c'est la plus conforme au PLU.
- **Projet Edith BOURNE-BRANCHU** : Construction d'un carport camping-car ossature bois (Douglas) attenant à bâtiment existant (parcelle E406), **2 options : couverture tuiles ou bac acier**, emprise totale au sol 4,5m x 7,5m soit 33,75 m². L'option avec les tuiles doit être retenue (conforme au PLU).
- **Toiture maison ODEYER** : sur le permis de construire les tuiles devaient être rouge nuancé, il avait posé des tuiles de style provençal, mouchetées. Il a depuis appliqué une résine rouge foncé. Un courrier va lui être fait pour qu'il veille à ce que la teinte perdure dans le temps et à effectuer les corrections qui seraient rendues nécessaires.
- **DP 2410008 – BUZINCU** : construction d'un carport camping-car : accepté le 22/11/24

10/ Gestion des eaux pluviales - Bluvinaye

La commune a reçu le devis pour les travaux de réhabilitation du bassin de rétention à Bluvinaye : 6 375.00 € HT. La commune doit concerter les autres communes concernées par le projet.

11/ Dates à retenir et manifestations à venir

- Stand Fibre Orange le lundi 16 décembre 2024
- Vœux du maire le 24 janvier 2024

Divers

Centre équestre : Le centre équestre a demandé s'il était possible d'implanter des panneaux de pré-signalisation du passage des chevaux aux abords du centre équestre.
Cette pré-signalisation n'est pas obligatoire et le conseil municipal décide de ne pas retenir cette demande.

Église : Il sera demandé à l'agent technique de nettoyer les portes de l'église.

Illuminations de Noël : Si les disponibilités de la nacelle le permettent, il est proposé que les illuminations de Noël soient installées pour le 21 novembre désormais. Cela permettra qu'elles soient installées pour le repas des aînés ainsi que pour le marché de Noël.

Ordures ménagères et encombrants : A la demande de certains habitants, la question du ramassage des ordures ménagères et des encombrants va être étudiée.

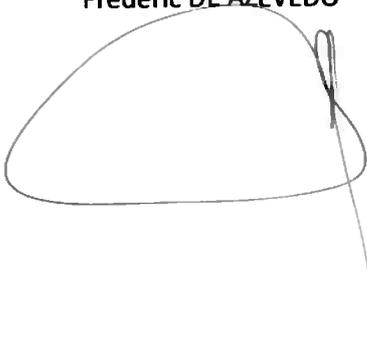
Date du prochain conseil municipal : le prochain conseil municipal aura lieu le 7 janvier 2024 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20

Procès-Verbal approuvé le 07 janvier 2025.

Le Maire,

Frédéric DE AZEVEDO



Le secrétaire de séance,

Brigitte VUILLOD

